

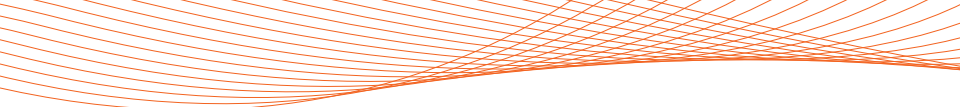


BANQUE DU CANADA  
BANK OF CANADA

# Contrefaçon : Soyons prêts

UN GUIDE POUR LES  
FORCES POLICIÈRES

[www.banqueducanada.ca/billets](http://www.banqueducanada.ca/billets)



**A**vec l'arrivée des billets de banque en polymère qui débute dès 2011, la Banque du Canada envoie un message clair : elle est déterminée à faire échec à la contrefaçon. Voyons les faits :

- Il est devenu évident que la plupart des activités de contrefaçon sont **menées par des membres du crime organisé**. Ces criminels sont ingénieux et très ferrés en informatique, et leurs réseaux de distribution ont le potentiel de diffuser rapidement des billets contrefaits. Les profits tirés de la contrefaçon peuvent ensuite servir à financer d'autres activités criminelles.
- Il suffit de quelques reportages-médias sur des activités de contrefaçon, et de quelques avis de refus de certaines coupures dans des commerces, pour déclencher un risque de **perte de confiance dans nos billets de banque**. Une fois perdue, cette confiance est difficile à regagner.
- Les activités de contrefaçon ont connu des hauts et des bas, comme le montrent les **statistiques de la dernière décennie**. Même en période de calme, la situation peut changer du jour au lendemain. À lui seul, un faussaire actif peut causer d'énormes dommages.

En ce début de transition vers la monnaie en polymère, ce contexte nous rappelle la **nécessité d'être vigilants**. Les nouveaux billets présenteront des défis considérables aux faussaires, mais les billets en polymère et en papier vont tous les deux demeurer en circulation pendant encore plusieurs années. Comme les faussaires choisissent généralement la voie de la facilité en ciblant les billets qui ont des éléments de sécurité plus faciles à contrefaire, notre monnaie de papier risque fort de retenir leur attention pendant un certain temps.

Le présent guide contient des renseignements pratiques et donne un aperçu des éléments de sécurité des billets de banque authentiques. L'information, combinée à **vos efforts de dissuasion continus**, est d'une importance cruciale dans la lutte contre la contrefaçon.

Ensemble, nous pouvons contrer les faussaires!

# Infractions

Les infractions relatives à la contrefaçon de monnaie sont décrites dans la partie XII du *Code criminel*. Reportez-vous aux articles 448 à 462.

Le *Code criminel* interdit un certain nombre d'actes liés aux billets de banque, notamment les infractions primaires suivantes, qui peuvent entraîner des peines d'emprisonnement maximales de quatorze ans (sauf l'infraction visée à l'article 457, qui est punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire).

## Article 449 : Fabrication de monnaie contrefaite

- Fabriquer ou commencer à fabriquer de la monnaie contrefaite.

## Article 450 : Possession de monnaie contrefaite

- Avoir de la monnaie contrefaite en sa possession personnelle, ou sciemment :
  - en avoir en la possession réelle d'une autre personne; ou en avoir
  - en un lieu quelconque pour son propre usage ou celui d'une autre personne.
- Lorsque plusieurs personnes savent qu'il y a possession de monnaie contrefaite, cette dernière est réputée être en possession de toutes ces personnes.

## Article 452 : Mise en circulation de monnaie contrefaite

- Notamment mettre en circulation ou offrir de mettre en circulation de la monnaie contrefaite comme si elle était de bon aloi.

## Article 457 : Chose ressemblant à un billet de banque

- Cet article régit l'utilisation des images de billets de banque en publicité et définit les restrictions applicables en matière de couleurs et de taille des images; une exception est prévue dans le cas des employés de la GRC et de la Banque du Canada.

## Article 458 : Possession d'instruments pour contrefaire de la monnaie

- Fabriquer, réparer, acheter, vendre ou avoir en sa possession un objet qui a servi à fabriquer de la monnaie contrefaite.

**Nota :** Les faux billets en polymère constituent de la « monnaie contrefaite » au sens du paragraphe 448b) du *Code criminel*.



# Preuve

Même si la Couronne doit établir que l'accusé savait que la monnaie était contrefaite, elle n'est pas tenue de faire la preuve que l'accusé avait l'intention d'utiliser la monnaie contrefaite comme argent.

## Lorsqu'une preuve est exigée par la cour

Au Canada, les experts qui peuvent témoigner de la nature contrefaite de billets sont les inspecteurs de la contrefaçon du Bureau national de lutte contre la contrefaçon (BNLC). Ce service judiciaire est offert à tous les corps policiers canadiens et permet d'obtenir un rapport de laboratoire, un certificat de l'inspecteur de la contrefaçon et un avis de l'intention de produire un certificat.

## Demande de service et envoi de pièces à conviction

1. Remplissez le formulaire C-414 de la GRC (Demande de service du laboratoire judiciaire), que vous trouverez au [www.rcmp-grc.gc.ca/fsis-ssji/fac-cej-fra.htm](http://www.rcmp-grc.gc.ca/fsis-ssji/fac-cej-fra.htm). Donnez le détail de l'incident et indiquez clairement que l'analyse est exigée par la cour (précisez la date, si elle est connue).
2. Envoyez vos pièces à conviction et un exemplaire du formulaire C-414 au BNLC.

### Conseils

- Marquez les pièces à conviction de vos initiales et de la date. Scellez les billets dans un sac pour pièces à conviction, sur lequel vous inscrirez également vos initiales et la date.
- Si une analyse d'empreintes digitales est nécessaire, envoyez d'abord les billets au BNLC en précisant qu'une manipulation spéciale est requise.

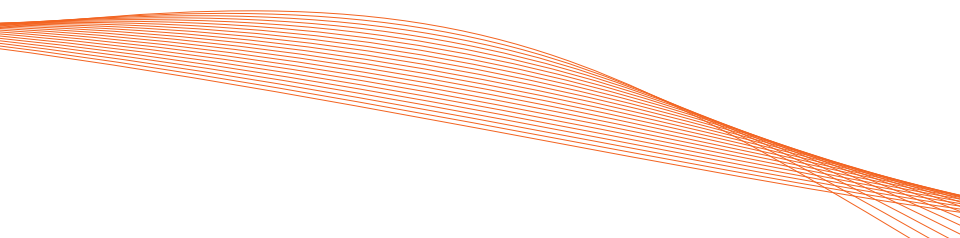
## Lorsqu'aucune accusation criminelle n'est prévue

Le BNLC étant le dépôt central de la monnaie contrefaite retirée de la circulation au Canada, tous les billets suspects doivent lui être envoyés. Cette centralisation présente les avantages suivants :

- Un **envoi sans délai** permet de produire rapidement des rapports d'activité qui aideront les autorités policières à dégager des tendances et à faire des rapprochements entre des incidents de contrefaçon.
- Un système de classification judiciaire permet de regrouper les billets contrefaits présentant des caractéristiques semblables et de les relier à une source commune.
- Un bref rapport confirmant la nature contrefaite des pièces à conviction sera produit, ou, si le billet s'avère authentique, celui-ci sera retourné à l'organisme expéditeur.

Remplissez le formulaire C-414 ou le formulaire 3774 (au [www.rcmp-grc.gc.ca/form/3774-fra.htm](http://www.rcmp-grc.gc.ca/form/3774-fra.htm)) et donnez le détail de l'incident.

En vertu d'une entente entre le ministère des Finances et la GRC, le pouvoir de disposer de la monnaie contrefaite est délégué au commissaire de la GRC. Par conséquent, le BNLC a la responsabilité de détruire tous les billets contrefaits (une fois que ceux-ci ne sont plus nécessaires, ou lorsqu'ils ne sont pas exigés par la cour).





## Poursuite

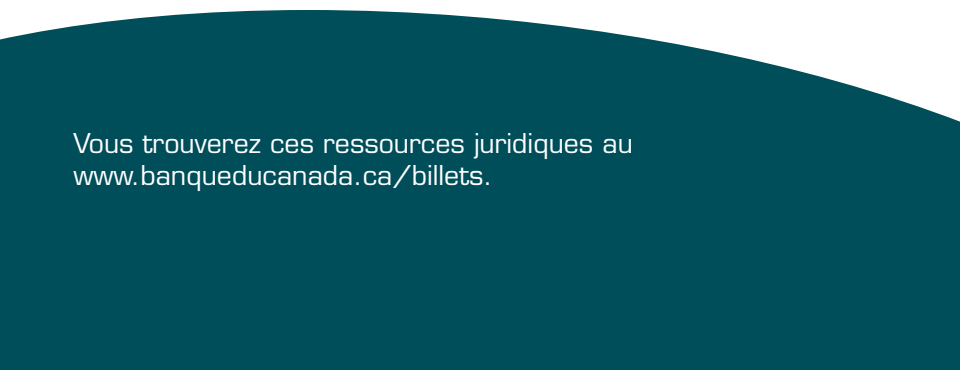
La Banque du Canada a conçu des ressources juridiques sur les poursuites pour infractions relatives à la contrefaçon.

### Trousse du procureur

Cette trousse juridique a été conçue en collaboration avec le Service des poursuites pénales du Canada et les procureurs généraux des provinces. Elle réunit des documents concernant les procès et la détermination de la peine ainsi que des précédents en matière de détermination de la peine.

### Déclaration de la victime

La déclaration de la victime présente des données sur les niveaux de contrefaçon dans la société et décrit les conséquences de la contrefaçon sur la victime immédiate et l'ensemble de la collectivité. Elle donne à la cour l'information dont celle-ci a besoin pour déterminer une peine équitable.



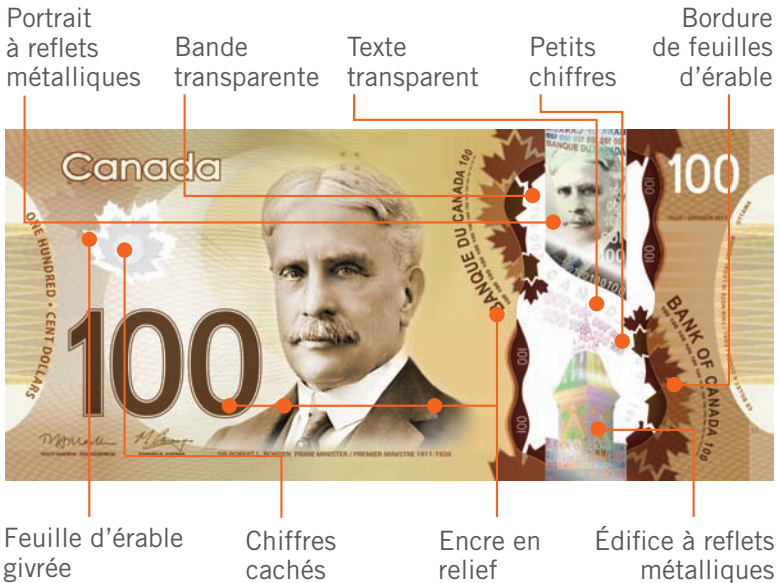
Vous trouverez ces ressources juridiques au  
[www.banqueducanada.ca/billets](http://www.banqueducanada.ca/billets).

# Comment vérifier les billets de banque

Vérifier les éléments de sécurité des billets de banque est très simple. Même les faux billets d'assez bonne qualité sont faciles à détecter si vous vous concentrez sur les éléments de sécurité.

- Prenez l'habitude de **toucher chaque billet, de l'examiner et de regarder au verso.**
- Comparez un billet suspect à un billet que vous savez être authentique.
- Observez les différences, et non les similitudes.

## Éléments de sécurité de la série en polymère



Le billet de 50 \$ est pourvu des mêmes éléments de sécurité.



**Touchez le billet, examinez-le et regardez au verso :** cette phrase vous rappelle comment vérifier les éléments de sécurité des nouveaux billets de banque.

## Touchez le billet

### Billet en polymère

Touchez la texture lisse et unique du billet. Celui-ci est fait d'un seul morceau de polymère dont certaines parties sont transparentes.

### Encre en relief

Touchez le billet pour sentir l'encre en relief sur les épaules du grand portrait, le grand chiffre et les mots « Banque du Canada » et « Bank of Canada ».



Encre en relief

# Examinez-le

## Bande transparente

Examinez le billet pour vérifier la présence de la bande transparente contenant un portrait et un édifice à reflets métalliques.



### Portrait à reflets métalliques

Examinez les détails du portrait à reflets métalliques dans la bande transparente. Celui-ci correspond au grand portrait.

### Texte transparent

Examinez le mot « Canada ». Il est transparent et légèrement en relief.

### Petits chiffres

Examinez les chiffres à l'intérieur et autour de la bande transparente. Ceux-ci correspondent à la valeur du billet. Certains chiffres sont inversés (image-miroir).

### Édifice à reflets métalliques

Examinez les détails de l'édifice à reflets métalliques dans la bande transparente. Inclinez le billet et observez le changement marqué des couleurs de l'édifice.

### Bordure de feuilles d'érable

Examinez les feuilles d'érable qui bordent la bande transparente. Certaines feuilles la traversent.

## Regardez au verso

Regardez au verso du billet pour vous assurer que les éléments dans la bande transparente ont les mêmes couleurs et détails qu'au recto.

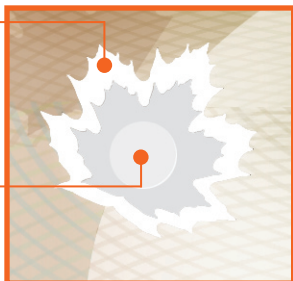
# Examinez-le

## Feuille d'érable givrée

Examinez la feuille d'érable givrée pour vous assurer que son contour est transparent.

## Chiffres cachés

Les chiffres cachés sont un élément de sécurité additionnel que vous pouvez utiliser pour vérifier les billets.



**Nécessite** une source de lumière concentrée.

Cet élément vous permet de vérifier un billet de banque à l'aide de nombreuses sources de lumière concentrée facilement disponibles, comme les luminaires encastrés et les ampoules domestiques (à incandescence). Aucune source de lumière ne doit être pointée directement sur les yeux à faible distance, et il ne faut jamais vérifier cet élément de sécurité à l'aide de sources de lumière dangereuses, comme le soleil, les lumières laser et de nombreux types d'ampoules à diodes électroluminescentes (DEL).



### Étape 1

Tenez le billet près de l'œil, vis-à-vis de la feuille d'érable givrée.



### Étape 2

À travers la feuille d'érable givrée, regardez une source de lumière concentrée.



### Étape 3

Vous verrez apparaître un cercle formé de chiffres correspondant à la valeur du billet.

La nouvelle série en polymère est la plus sûre que la Banque du Canada a émise à ce jour. Une fois qu'une coupure en polymère sera mise en circulation, la Banque retirera de la circulation les billets en papier de cette coupure.

## Éléments de sécurité de la série *L'épopée canadienne*

Les cinq coupures de cette série ont toutes les mêmes éléments de sécurité.

Bande métallique

Image fantôme

Chiffre en morceaux



Encre en relief

Traits

### Bande métallique

Inclinez le billet. Les chiffres et les feuilles d'érable changent de couleur.

### Image fantôme

Examinez le billet en le tenant devant une source de lumière. Une petite image fantôme du portrait apparaît. Elle est visible au recto et au verso du billet.

### Chiffre en morceaux

Examinez le billet en le tenant devant une source de lumière. Des motifs irréguliers au recto et au verso du billet forment un chiffre complet. Celui-ci est visible au recto et au verso du billet.

### Traits

Examinez le billet en le tenant devant une source de lumière. Les traits forment une ligne continue qui est visible au recto et au verso du billet.

Inclinez le billet. Les traits passent du doré au vert. Des petits caractères (p. ex., « CAN 20 ») représentent la valeur de la coupure.

### Encre en relief

Touchez le billet pour sentir l'encre en relief sur le grand chiffre, l'épaule du grand portrait et les mots « Bank of Canada • Banque du Canada ».

**Nota :** Les premiers billets de 5 \$ et de 10 \$ de cette série étaient pourvus d'éléments de sécurité différents de ceux qui sont décrits ci-dessus. Ils comportaient des feuilles d'érable iridescentes au lieu d'une bande métallique.

## Éléments de sécurité de la série *Les oiseaux du Canada*



Vignette de sûreté

Planchettes vertes

### Vignette de sûreté

- Inclinez le billet. La vignette métallique carrée passe du doré au vert.
- Touchez la vignette de sûreté. Son contour est imperceptible au toucher, et elle ne peut être décollée.

### Planchettes vertes

Examinez les planchettes vertes disséminées au hasard dans le papier. Celles-ci apparaissent au recto et au verso du billet et, si elles se trouvent en surface, elles peuvent être enlevées.

Pour en savoir plus sur les éléments de sécurité, rendez-vous au [www.banqueducanada.ca/billets](http://www.banqueducanada.ca/billets).

# Conseils que vous pouvez donner aux commerçants

## Billets d'anciennes séries

Si vous avez des doutes lors de la vérification d'un billet de banque d'une ancienne série, demandez un billet plus récent au client.

## Billets suspects

Que devez-vous faire si vous soupçonnez qu'on vous remet un faux billet **AU COURS** d'une transaction?

Évaluez la situation pour vous assurer que vous n'êtes pas en danger. Suivez ensuite ces étapes :

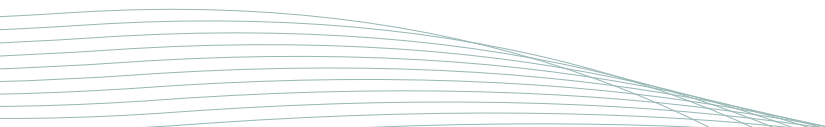
- Refusez le billet poliment et expliquez au client que vous soupçonnez qu'il s'agit d'un faux.
- Demandez un autre billet (que vous vérifierez également).
- Conseillez au client de faire vérifier le billet par le service de police local.
- Informez le service de police local qu'on a peut-être tenté d'écouler un faux billet.

Restez courtois : n'oubliez pas que votre client est peut-être une victime innocente qui ignore que le billet est suspect.

Que devez-vous faire si vous soupçonnez qu'on vous a remis un faux billet **APRÈS** une transaction?

- Faites vérifier le billet par le service de police local. Si le billet est authentique, il vous sera remis.

C'est un acte criminel d'écouler un faux billet en toute connaissance de cause.



## Sources d'information

Vous avez détecté des billets contrefaits et identifié un suspect? Vous vous demandez quelle est la prochaine étape à suivre? Pourquoi ne pas consulter tout d'abord un de vos collègues de la section des délits commerciaux ou des fraudes? La GRC dispose également de coordonnateurs régionaux et d'équipes spécialisées de lutte contre la contrefaçon qui peuvent vous aider.

Pour obtenir de l'information sur la contrefaçon :

### **Bureau national de lutte contre la contrefaçon**

Services des sciences judiciaires et de l'identité, GRC

1200, promenade Vanier

Ottawa (Ontario) K1A 0R2

613 993-0664

[NACB@rcmp-grc.gc.ca](mailto:NACB@rcmp-grc.gc.ca)

Pour acquérir des compétences de base en matière de billets contrefaits, suivez le *Cours d'analyse de la monnaie contrefaite*. Cette formation en ligne destinée aux membres de services policiers peut être suivie à partir du site Web [www.cpkn.ca](http://www.cpkn.ca) ou dans Agora si vous êtes un employé de la GRC.

Pour obtenir de l'information sur les activités de contrefaçon dans votre secteur :

### **Programme d'analyse des contrefaçons**

[counterfeit\\_CAP@rcmp-grc.gc.ca](mailto:counterfeit_CAP@rcmp-grc.gc.ca)

Pour obtenir du matériel de formation pour votre collectivité et des aide-mémoire pour les agents de police (à insérer dans votre carnet de travail) :

### **Banque du Canada**

**1 888 513-8212**

[education@banqueducanada.ca](mailto:education@banqueducanada.ca)

[www.banqueducanada.ca/billets](http://www.banqueducanada.ca/billets)